



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 28 octobre à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/1/Travaux de réhabilitation du Presbytère : avenant n°1 au lot 06 ravalement

Cet avenant prend en compte la nécessité de refaire les ouvrages en grès qui doivent être repris en raison de leur mauvais état et leur mise en peinture avec de la peinture minérale. Il est nécessaire d'approuver un avenant au marché pour le lot ravalement pour un montant de 2 190.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 28 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour le lot 06 comme détaillé ci-dessous :

| Lot | Entreprise           | Montant HT Base  | Avenant         | Nouveau montant  | Variation |
|-----|----------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------|
| 02  | DECOPEINT            | 13 680.00        | 2 190.00        | 15 870.00        | + 16.01 % |
|     | T.V.A. 20.00 %       | 2 736.00         | 438.00          | 3 174.00         |           |
|     | <b>TOTAUX T.T.C.</b> | <b>16 416.00</b> | <b>2 628.00</b> | <b>19 044.00</b> |           |

### 2/ Travaux de réhabilitation du Presbytère : achat de 2 portes d'entrée

Suite aux travaux de réhabilitation du presbytère, 2 nouvelles portes d'entrée doivent être achetées pour un montant HT de 5 169.00 €. Il est proposé de retenir l'offre de la société REIMEL Michael de Saint Louis.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, Approuve l'achat de 2 portes d'entrée pour le presbytère pour un coût approximatif de 5 169.00 € HT à la société REIMEL Michael 57 820 SAINT LOUIS.

### 3/ Approbation des mesures compensatoires des zones inondables de l'AFUA KLOTTWILLIGEN

Vu le projet de PPRI de l'III dont les études classent en zone inondable la partie Est de l'AFUA KLOTTWILLIGEN en cas de défaillance de la digue à l'aval de la commune de La Wantzenau

Vu la demande de la Police de l'Eau afin de trouver des mesures compensatoires aux zones inondables de la partie Est de l'AFUA KLOTTWILLIGEN

Le Conseil municipal par 7 voix pour (dont vote de M le Maire), 7 voix contre et 4 abstentions,

1. S'engage à mettre à disposition de l'AFUA KLOTTWILLIGEN les terrains communaux nécessaires à la réalisation de la mesure compensatoire à savoir :

- La création d'un chenal par décaissement du chemin rural dit Schmeblingweg (référéncé section 7 parcelle 231) sur une longueur de 90 mètres,

- La création d'une noue de transit des eaux de crue d'une longueur de 100 m, sur la parcelle communale voisine du Schmehlingweg (référéncée section 7 parcelle 396),
  - Le rehaussement du chemin rural dit Langenschlufweg (référéncé section 7 parcelle 234) sur une longueur de 120 mètres,
  - La création d'un merlon sur la limite Nord de la parcelle de compensation (référéncée section 7 parcelle 397) sur une longueur de 125 mètres,
2. S'engage à conserver les aménagements réalisés sur ces terrains afin qu'ils puissent jouer leur rôle compensatoire.

**Le Maire**

**Gabriel MULLER**